Prêt d'honneur Reprise

INITIATIVE MAYENNE

Présentation du dispositif

Le Prêt Reprise est un prêt personnel à taux zéro, destiné aux repreneurs d'entreprise.
Il vient compléter un financement bancaire, un crédit-bail ou un micro-crédit d'un montant au moins équivalent.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Toute personne portant un projet de reprise de TPE/PME en Mayenne, de tous secteurs d'activité.

— Critères d'éligibilité

- Être gérant et détenir la majorité du capital de l'entreprise reprise.
- Les fonds prêtés doivent être apportés en capital ou en compte courant.
- En cas de reprise par plusieurs associés : le montant total des prêts est plafonné au maximum prévu.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le prêt soutient la reprise d'une TPE/PME en Mayenne.

— Dépenses concernées

Dépenses couvertes : uniquement celles qui s'inscrivent dans le plan de financement validé par le comité d'agrément.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Jusqu'à 20 000 € par projet.

Jusqu'à 60 000 € pour certains projets selon leur envergure.

Remboursement sur 2 à 5 ans, sans intérêt.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Mayenne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Repreneur

Organisme

INITIATIVE MAYENNE

- 12 rue de Verdun
  CS 60239
  53000 LAVAL CEDEX
  Téléphone : 02 43 49 50 37
  Télécopie : 02 43 49 33 16